

Délibération 2023/26

COMMUNE DE PERET

CA 2022

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DEL'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de membres en exercice	15	Nb de membres en exercice	15
Nb de membres présents	14	Nb de membres présents	14
Nb de suffrages exprimés	13	Nb de suffrages exprimés	14
Votes Contre	13	Votes Contre	14
Votes Pour	0	Votes Pour	0
Abstentions	0	Abstentions	0

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Date de convocation : 03/04/2023
Séance : 07/04/2023

Sous-Préfecture de Lodève
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
034-213401979-20230407-DE_2023_026-DE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (*) de M. SILHOL délégué sur le compte administratif de l'exercice 2022

dressé par M. SILHOL après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	134 445.06	52 506.03	0.00	52 506.03	134 445.06
Opérations de l'exercice	783 914.32	970 719.95	1 264 634.36	1 258 456.12	2 048 548.68	2 229 176.07
TOTAUX	783 914.32	1 105 165.01	1 317 140.39	1 258 456.12	2 101 054.71	2 363 621.13
Résultat de clôture	0.00	321 250.69	58 684.27	0.00	0.00	262 566.42

Restes à réaliser

Besoin / excédent de financement Total

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement

20 000.00	242 566.42	155 871.00
-----------	------------	------------

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

78 684.27	au compte 1068 (recette d'investissement)
242 566.42	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

BILHAC Magalie, BONAFE Eric, CASTES Bruno, DEL ROX Bernadette, GUIZIOU Grégory, HUGOL Muriel, JEUNET Stéphanie, LOUX Patrick, NOHARET Christine, SILHOL Isabelle, SILHOL Sébastien, SOULAIROL Pauline, VIDAL-Christophe, ZARAGOZADominique

Pour expédition conforme,

